

**PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION* DE
VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT**

Copie de l'attestation d'enregistrement
départemental (numéro unique)**

Identité et régularité du séjour

Copie de la pièce d'identité (carte nationale
d'identité, passeport) :

- De Madame ou de la Conjointe
 De Monsieur ou du Conjoint
 De toute autre personne majeure appelée à
vivre dans le logement

Pour tout enfant mineur :

- Copie de l'ensemble du livret de famille ou
extrait d'acte de naissance

Copie du jugement de tutelle ou de curatelle :

- Le cas échéant

Pour les étrangers (hors UE, EEE, Suisse) et les
réfugiés :

Copie du titre de séjour ou d'un document
équivalent en cours de validité :

- De Madame ou de la Conjointe
 De Monsieur ou du Conjoint
 De toute autre personne majeure appelée à
vivre dans le logement

Revenu imposable

Copie de l'avis d'imposition N-2 ou attestation de
rattachement au foyer fiscal des parents :

- De Madame ou de la Conjointe
 De Monsieur ou du Conjoint
 Du couple marié ou pacsé
 De toute autre personne majeure appelée à
vivre dans le logement

Pour les revenus perçus hors de France :

- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu dans cet
État ou territoire, ou document en tenant lieu
établi par l'administration fiscale « locale »

Pour les français en situation d'indigence
rapatriés récents de l'étranger :

- Copie de l'attestation spécifique de situation
d'urgence visée par le Ministère des Affaires
Étrangères

Situation familiale

Marié(e) :

- Copie de l'ensemble du livret de famille

Veuf (ve) :

- Copie du certificat de décès ou du livret de
famille

(* Ces pièces (hors pièce d'identité et titre de séjour)
sont obligatoires pour l'instruction de votre demande et
non pas pour son enregistrement)

(** uniquement si votre demande a déjà été enregistrée
par un autre service)

PACS :

- Copie de l'attestation d'enregistrement du
PACS

Divorcé(e) ou séparé(e) :

- Copie de l'extrait du jugement ou de
l'ordonnance de non-conciliation ou de
l'autorisation de résidence séparée ou de la
déclaration judiciaire de rupture de PACS ou de
l'ordonnance de protection délivrée par le juge
aux affaires familiales ou Copie de la saisine du
juge aux Affaires Familiales

En cas de divorce par consentement mutuel :

- Copie de la convention homologuée ou
attestation par l'avocat du dépôt de la convention
de divorce par consentement mutuel au rang des
minutes du notaire

**Situation professionnelle et ressources
mensuelles**

Salarié :

Copie des bulletins de salaire des 3 derniers mois
et contrat de travail ou à défaut attestation de
l'employeur :

- De Madame ou de la Conjointe
 De Monsieur ou du Conjoint
 De toute autre personne majeure appelée à
vivre dans le logement

Non-salarié :

- Copie du dernier bilan ou de l'attestation
comptable de l'entreprise évaluant le salaire
mensuel perçu ou de tout document comptable
habituellement fourni à l'administration

Retraite ou pension d'invalidité :

- Copie de la notification de pension si retraite
de moins de 3 ans

Allocation d'aide Retour à l'Emploi / Allocation
Spécifique Solidarité :

- Copie de l'avis de paiement

Indemnités journalières :

- Copie du bulletin de sécurité sociale

Pensions alimentaires reçues :

- Copie de l'extrait de jugement

Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF,
PAJE, CF, ASF...) :

- Attestation CAF/MSA

Étudiant boursier :

- Copie de l'avis d'attribution de bourse

Étudiant :

- Copie de la carte d'étudiant

Apprenti :

Copie du contrat de travail et copie des 3 derniers bulletins de salaire

Logement actuel

Locataire :

Copie de la dernière quittance ou à défaut, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges

Copie du bail uniquement pour les bailleurs privé (Facultatif)

Hébergé chez parents, enfants, particulier :

attestation de la personne qui héberge

En structure d'hébergement, logement-foyer :

attestation de la structure d'hébergement ou du gestionnaire du logement foyer

Camping, hôtel :

Reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

Sans abri :

Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

Propriétaire :

Copie de l'acte de propriété
 Copie du plan de financement

Motif de la demande

Sans logement :

Attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement

Logement non décent :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement

Logement insalubre ou dangereux :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble

Local impropre à l'habitation :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation

Logement repris ou mis en vente par son propriétaire :

Copie de la lettre de congé du propriétaire ou du jugement prononçant la résiliation du bail

Procédure d'expulsion :

Copie du commandement de payer ou de l'assignation à comparaître ou du jugement prononçant l'expulsion ou du commandement de quitter les lieux

Violences familiales :

Copie de l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou du dépôt de plainte

Handicap :

Copie de la carte d'invalidité ou de la décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale

Regroupement familial :

Attestation de dépôt de demande de Regroupement familial

Assistant maternel ou familial :

Copie de l'agrément

Accédant à la propriété en difficulté :

Copie du plan d'apurement de la dette, des démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés

Raison de santé :

Certificat médical (Le cas échéant)

Mutation professionnelle

Attestation de l'employeur actuel ou futur (Le cas échéant)

Rapprochement du lieu de travail

Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur (Le cas échéant)

Afin de faciliter votre démarche, les services de l'Etat mettent à votre disposition le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> permettant de mettre en ligne votre demande ainsi que vos pièces justificatives depuis chez vous.